

9. Note de présentation non technique

9.1. Localisation et objectifs du projet

9.1.1. Port conchylicole du Mourre Blanc

Les travaux de dragage concernent le port conchylicole du Mourre Blanc situé dans l'étang de Thau au sud de la commune de Mèze (34). La localisation de la zone d'étude est présentée sur la figure ci-dessous.



Figure 34 : Localisation de la zone d'étude (Géoportail, 1/50 000)



Figure 35 : Photographie de la passe d'entrée sud du port du Mourre Blanc

9.1.2. Objectifs du projet

Le port du Mourre Blanc est sujet à un envasement provenant des apports fluviaux des cours d'eaux limitrophes. Le port n'a pas fait l'objet de dragage d'entretien depuis 2017. Une opération de dragage est donc nécessaire pour extraire les sédiments accumulés et éviter toutes gênes à la navigation.

Dans l'intention de réaliser les opérations de dragage du port conchylicole du Mourre Blanc, l'élaboration d'un dossier réglementaire à portée décennale s'avère nécessaire pour répondre aux attentes locales, en particulier celles des pêcheurs professionnels. En effet, la durée décennale du plan de gestion permettra à la ville de Mèze d'organiser à court, moyen et long terme ses dragages d'entretien.

-> **Le port du Mourre Blanc doit donc déposer un dossier réglementaire Loi sur l'Eau pour réaliser ses travaux de dragage.**

9.2. Travaux de dragage

9.2.1. Présentation des travaux

Le port conchylicole souhaite engager les travaux suivants :

- Le dragage mécanique du port compte tenu de l'agencement du port, des quais et mas conchylicole. La ville prévoit de draguer les zones prioritaires les premières années puis le reste du port en fonction de ses moyens financiers et du niveau d'envasement. Le volume total estimé à draguer dans le port est de 12 000 m³, compte tenu de la côte de dragage fixée à -1,5 mNGF. Sur une durée de 10 ans cela représente 1 200 m³/an ;
- Les matériaux dragués seront transportés par un chaland sur le terre-plein situé contre la digue en enrochement au sud du port, ce dépôt permettra la déshydratation des matériaux ;
- L'envoi des matériaux déshydratés vers une Installation de Stockage des Déchets adaptée.

9.2.2. Calendrier prévisionnel et estimation financière

Les opérations de dragage du port seront réalisées en période automnale et hivernale sur une durée estimée à 1 mois pour un dragage de 1 200 m³ par an sur 10 ans. La déshydratation des matériaux durera 3 à 6 mois en fonction des conditions climatiques et ceci pendant la période printemps été. L'évacuation des matériaux sera prévue entre septembre et octobre pour chaque transfert des matériaux déshydratés jusqu'à l'installation de stockage des déchets. Le planning débutera en 2023 et s'étendra jusqu'à 2032.

Le montant prévisionnel des travaux avec gestion des matériaux est estimé à 458 400 €HT annuel pour un volume prévisionnel dragué de 1 200 m³.

9.3. Contexte réglementaire des travaux

9.3.1. Code de l'Environnement

⇒ **Synthèse de la réglementation associée aux travaux**

Au regard de l'analyse réglementaire des travaux de dragage du port du Mourre Blanc, le projet est soumis à :

- **AUTORISATION** au titre des Articles L.214-1 à 6 du Code de l'Environnement (CE), compte tenu de la qualité physico-chimique des sédiments à draguer (paramètres analysés supérieurs au seuil N2 de l'Arrêté du 30/06/2020) ;
- **DOCUMENT D'INCIDENCES**, au titre des articles L.122-1 à 9 du CE ;
- **ENQUÊTE PUBLIQUE**, en cas de demande de la ville ou DREAL au titre des articles L.123-1 à 8 du CE ;
- **EVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000**, au titre du L.414-4 du CE.

Le régime administratif des travaux de dragage du port est celui d'une autorisation décennale, il se présente sous la forme d'une demande d'Autorisation Environnementale, soumise à Enquête publique et comporte les éléments demandés de l'Article L.181-13 du CE.

9.3.2. Contenu du présent dossier d'Autorisation Environnementale

Le présent dossier réglementaire concerne donc les travaux de dragages du port conchylicole du Mourre Blanc qui sont soumis à Autorisation selon la Loi sur l'Eau au titre du Code de l'Environnement (CE). Il est présenté sous la forme d'une demande d'Autorisation Environnementale au titre de l'Article L.214-1 du CE et se compose des éléments suivants, conformément à l'Article L.181-13 du CE :

- Une note de présentation non technique (présent document) ;
- Le nom et l'adresse du demandeur ;
- L'emplacement sur lequel les travaux doivent être réalisés, ainsi qu'un plan de situation du projet à l'échelle 1/25 000, ou, à défaut au 1/50 000, indiquant son emplacement ;
- Un document attestant que le demandeur est le propriétaire du terrain ou qu'il dispose du droit d'y réaliser son projet ou qu'une procédure est en cours ayant pour effet de lui conférer ce droit ;
- Une description de la nature et du volume de l'activité, l'installation, l'ouvrage ou les travaux envisagés, de ses modalités d'exécution et de fonctionnement, des procédés mis en œuvre, ainsi que l'indication de la ou des rubriques des nomenclatures dont le projet relève ;
- Une étude d'incidences. Les moyens de suivi et de surveillance, les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident ainsi que les conditions de remise en état du site
- Lorsque la demande se rapporte à un projet qui n'est pas soumis à évaluation environnementale à l'issue de l'examen au cas par cas prévu par l'article R122-3, la décision correspondante, assortie, le cas échéant, de l'indication par le pétitionnaire des modifications apportées aux caractéristiques et mesures du projet ayant motivé cette décision ;
- Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier ;
- Les annexes du dossier dont une évaluation simplifiée des incidences Natura 2000.

9.4. Principaux enjeux du projet

Enjeux	Nature des enjeux identifiés	Sensibilité vis-à-vis du projet
Milieu physique		
Météorologie	Les travaux restent tributaires des conditions du milieu <u>Sécurité des biens et des personnes</u>	Faible
Hydrologie	Le port est situé au sein de l'étang de Thau (lagune méditerranéenne) L'embouchure d'un cours d'eau est située à l'extérieur du port (ruisseau de Nègue-Vaques) <u>Maintien de la qualité de l'eau</u>	Moyenne
Usages de la ressource en eau souterraine	Ouvrages de captages d'eau souterraine situés en amont hydraulique de la zone d'étude <u>Maintien de la qualité des sols et du sous-sol</u>	Faible
Géomorphologie Hydrogéologie	Travaux de dragage sur l'eau (sans interaction avec le sol et sous-sol) Zones de traitement des sédiments sur le terre-plein du port (ancien dépôt de sédiment) Maintien de la qualité des sols et sous-sol	Faible
Bathymétrie	L'absence de dragage dans le port occasionne des gênes à la navigation. Rétablissement d'une hauteur d'eau nécessaire à la navigation des bateaux	Faible
Milieu humain		

Population riveraine	Travaux éloignés de la ville de Mèze Opérations localisées dans le port conchylicole <u>Maintien du cadre de vie</u>	Faible
Activités portuaires	Activité conchylicole dans le port du Mourre Blanc <u>Maintien des activités professionnelle et du trafic portuaire</u>	Moyenne
Activités balnéaires	Aucune activité balnéaire n'a été recensée dans la zone d'étude <u>Maintien des activités localisées sur le littoral et dans Mèze</u>	Faible
Milieu naturel		
Natura 2000	Zone de dragage située dans et à proximité de la ZSC : « Herbiers de l'Etang de Thau » et la ZPS : « Etang de Thau et lido de Sète à Agde » <u>Maintien des habitats et des espèces dans la zone N2000.</u>	Forte
Faune et flore terrestre	Zone anthropisée : parking, voies de circulation, mas conchylicoles, aire de pose et d'entretien des structures d'élevage conchylicole	Faible
Biocénoses marines	Présence d'un herbier de Zostères marines en bout de digue de la passe d'entrée du port. Hors de l'emprise des travaux. <u>Maintien des herbiers de Zostères marines</u>	Moyenne
Environnement		
Qualité des eaux	Qualité physico-chimique moyenne dans l'étang de Thau <u>Maintien de la qualité de l'eau lors des opérations de dragage</u>	Forte

Tableau 19 : Principaux enjeux du projet